

Prunelle Thibault-Bédard, Avocate
2267, rue Aylwin
Montréal, QC, H1W 3C7
514-792-6138
prunelle@droitenvironnement.com



Le 5 décembre 2018

PAR COURRIEL ET SDÉ

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bur. 255
Montréal, QC, H4Z 1A2

DOSSIER : R-4057-2018 - Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2019-2020


OBJET : Dépôt d'une version révisée du Rapport I du GRAME - Tarification

Chère consœur,

En réponse à la DDR n° 3 de la Régie, le Distributeur indiquait avoir constaté que la figure R-45.1 présentée en réponse à la question 45.1 de la demande de renseignements no 2 1 de la Régie à la pièce 3 HQD-14, document 1.1 (B-0062) contient une erreur. Il présentait donc une version corrigée de la figure et du texte explicatif s'y rattachant. ([B-0100](#), Réponse à la question 9.1).

Afin de tenir compte de ces nouvelles données, le GRAME a dû corriger son Rapport I sur la tarification, que vous trouverez ci-joint. Les modifications se trouvent aux pages 23 à 26 et sont en mode suivi des modifications. Notez que ces modifications n'affectent pas les conclusions et recommandations du GRAME.

Espérant le tout conforme, veuillez accepter, Me Dubois, mes salutations distinguées,



Prunelle Thibault-Bédard